

**SYNTHÈSE**

**LE PROJET  
DU CNFPT**

**2022  
2027**

**QUAND LES TALENTS GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS PROGRESSEDENT**





# « AIDER LE SERVICE PUBLIC LOCAL À CONSTRUIRE LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN »



PAR François Deluga, président du CNFPT

Le Conseil d'administration du 26 janvier 2022 a adopté à l'unanimité le projet politique du CNFPT pour la nouvelle mandature (2022 - 2027).

La mise en œuvre des deux précédents projets de mandature a permis des évolutions importantes de l'action du CNFPT, sur le **rééquilibrage de l'offre de formation au profit des catégories C** ou de la filière technique par exemple, ou encore sur **l'évolution du modèle pédagogique dans son contenu comme dans ses outils**.

Ce chemin parcouru a permis de conforter la place du CNFPT au sein de la fonction publique

territoriale, et de lui donner des bases solides permettant aujourd'hui de dessiner avec sérénité ce que peut et doit être l'action du CNFPT au service d'une action publique locale si indispensable à la nation et son contrat social.

Ce projet vient prolonger cette évolution. Il est également construit par les membres de nos instances au travers des travaux des commissions, ou des rencontres et séminaire organisés spécifiquement, ainsi que sur la capitalisation précieuse des informations et demandes de nos délégations, au plus près des collectivités et de leurs agents. Enfin, ce projet a fait l'objet d'une consultation d'associations notamment

des collectivités territoriales membres de la coordination des employeurs.

La formation professionnelle et le développement des compétences des agents territoriaux sont un formidable levier pour **aider le service public local à construire la société de demain**. La capacité du CNFPT de **préparer les agents aux défis actuels et futurs dans un objectif prioritaire d'une société, plus durable, plus juste, plus humaine n'en est que plus importante**.

Ce projet 2022-2027 se fonde sur cinq priorités dont vous retrouvez l'essentiel dans cette publication.

# UN PROJET AU SERVICE DE RESPONSABILITÉS SOCIÉTALES AMBITIEUSES

**Le CNFPT repose sur des bases solides, tant dans les valeurs qu'il soutient, que dans sa position dans le monde territorial. C'est pourquoi l'établissement peut affirmer aujourd'hui des objectifs encore plus ambitieux, tout en s'adaptant pleinement aux enjeux du service public local et aux attentes et besoins des collectivités territoriales et de leurs agents.**

Le CNFPT est aujourd'hui en mesure de qualifier encore davantage son action, et de s'inscrire plus formellement et plus précisément dans une démarche de responsabilité sociale adaptée à son rôle d'organisme de formation, et qui repose sur des valeurs essentielles qu'il défend.



## GOUVERNANCE



Tant en interne qu'avec ses partenaires, le CNFPT souhaite **promouvoir une offre de services qui sera conçue en concertation active**, et qui évoluera en permanence grâce à un partenariat élargi et des processus collaboratifs. L'établissement est conduit dans le cadre de relations constructives, loyales et participatives avec toutes les parties prenantes.

## SOCIÉTALE



Le CNFPT agit pour développer la formation tout au long de la vie, assurer la sécurité de l'emploi et des parcours professionnels dans **un souci constant d'égal accès**, sans discrimination à la formation et en intégrant la dimension de la qualité de vie au travail.

# LES VALEURS AU CENTRE DU PROJET DU CNFPT

## ECONOMIQUE



Par la cotisation, **le modèle mutualisateur de l'établissement est un outil à préserver**, en recherchant parallèlement des ressources complémentaires avec des partenaires. Le CNFPT privilégie la durabilité, l'adaptation de son offre de services et la frugalité de ses modes de gestion et la pertinence de ses implantations.

## TERRITORIALE



Le CNFPT croit fermement que les territoires prospèrent par une organisation adaptée au « vivre ensemble », dans le respect des différences, et en permettant à chacun d'y envisager avec confiance son avenir. Un Etat régulateur dans une République décentralisée est un Etat qui favorise l'inclusion sociale territoriale au niveau local. **C'est pourquoi, l'établissement déploie son activité au cœur de tous les territoires**, en soutenant les agents et les collectivités dans leurs actions et en favorisant le travail en réseaux.

## ENVIRONNEMENTALE



Face à l'urgence climatique et à l'érosion sans précédent de la biodiversité, **le CNFPT s'engage prioritairement dans l'adaptation de ses formations à cette transition majeure**. En tant qu'acteur, son projet vise à privilégier une offre de service qui contribue à limiter les émissions de gaz à effet de serre, économiser les ressources, et limiter la consommation d'énergie.

# UN CNFPT FÉDÉRATEUR, PARTENAIRE ET PROMOTEUR DE LA PERTINENCE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

PRIORITÉ  
N°

1

**Pourquoi cette priorité ?** C'est au cœur des territoires que s'inventent les solutions les plus adaptées aux spécificités locales, avec agilité et la participation du plus grand nombre. Les collectivités ont plus que jamais besoin de mises en commun, de construction entre pairs, mais aussi d'être entendues collectivement par l'État. Le CNFPT est un des acteurs majeurs pour les y aider.

## LES PRINCIPAUX POINTS

**La priorité 1 entend confirmer le CNFPT comme fédérateur et partenaire de l'action publique locale. Le CNFPT est un lieu de rencontre des employeurs et des agents territoriaux.**

Le CNFPT entend développer son rôle de centre de ressources et d'expertises à travers ses missions statutaires d'observation et d'analyse et par le biais des compétences des instituts. L'établissement ambitionne de faire de ses implantations dans les territoires des lieux ouverts à tous les territoriaux.

Le CNFPT souhaite conforter sa capacité à impliquer et fédérer les acteurs locaux dans la conception même des apprentissages pour leur permettre d'apprendre ensemble. L'établissement veut conforter sa capacité à impliquer et fédérer la territoriale à travers le développement des partenariats ; il est fondamental pour l'attractivité des carrières et des métiers d'associer les partenaires en amont du développement de ses offres et définir avec eux des objectifs partagés.

Enfin le CNFPT souhaite continuer de développer les initiatives de co-construction de l'action publique locale et favoriser les rencontres professionnelles et les réseaux de pairs afin de construire des réseaux décloisonnés dans les territoires.

C'est ainsi que l'établissement pourra devenir demain « la maison des territoriaux ». Une maison ouverte et utile au service des agents et collectivités.



## L'ESSENTIEL À RETENIR

- Conforter le CNFPT comme fédérateur et partenaire de l'action publique locale.
- Développer son rôle de centre de ressources et d'expertise.
- Faire de ses implantations locales des lieux ouverts à tous les territoriaux.
- Affirmer la capacité d'expertise des instituts.
- Développer les partenariats stratégiques avec les réseaux de collectivités, les réseaux professionnels, l'État et ses opérateurs, les partenariats hors fonction publique territoriale.
- Appuyer les initiatives de co-construction de l'action publique locale.
- Devenir la « maison des territoriaux ».

# ACCOMPAGNER

# LES COLLECTIVITÉS POUR RÉPONDRE AUX GRANDS ENJEUX PUBLICS LOCAUX

PRIORITÉ  
N° **2**

**Pourquoi cette priorité ?** Service public du service public, le CNFPT doit, pour pouvoir accompagner au mieux les politiques publiques mises en œuvre par les collectivités et leurs agents, être en capacité de bien identifier les défis à relever et positionner son offre en cohérence, pleinement aux côtés des acteurs de l'action publique locale.

## LES PRINCIPAUX POINTS

**La priorité 2 porte la volonté d'accompagner les collectivités pour répondre aux grands enjeux publics locaux. En tant qu'établissement formant les agents exerçant près de 250 métiers territoriaux différents, le CNFPT se doit d'accompagner les politiques publiques et les enjeux des territoires qu'il a identifiés.**

● Enjeux territoriaux tout d'abord, le territoire étant par nature le lieu des défis majeurs de l'action publique locale. Le CNFPT se doit donc, par ses formations, d'accompagner prioritairement à la résilience et l'aménagement des territoires.

● Enjeux de solidarité ensuite, les collectivités délivrant principalement un service public de proximité intéressant tous les âges et problématiques des citoyens.

● Enjeux et ambition de faire société, en reconnaissant le rôle du service public local dans la promotion et la défense des valeurs de la République, dans la capacité à organiser le vivre ensemble ou de concourir à la sécurité et la tranquillité publiques.

● Enjeux de mobiliser la fonction publique territoriale au service des valeurs du service public par la promotion du dialogue social, la formation à un management bienveillant, la prévention et la santé des agents et enfin par une plus grande place accordée à la dimension numérique dans les métiers territoriaux.

● De par sa fonction d'expertise sur les spécialités transverses et sa mission de formation initiale et continue des élèves comme des cadres et dirigeants territoriaux, l'INET est appelé à jouer un rôle majeur au sein de l'établissement dans cette ambition.



### L'ESSENTIEL À RETENIR

- Bien comprendre les enjeux des territoires et les politiques publiques qui en découlent pour mieux accompagner les acteurs de leur mise en œuvre.
- Former aux problématiques prioritaires : la résilience et l'aménagement des territoires, l'autonomie et la dignité des personnes, la santé publique, la cohésion sociale, les valeurs de la République, le vivre ensemble, sécurité et tranquillité publiques.

# GARANTIR UN ÉGAL ACCÈS À LA FORMATION ET À UNE OFFRE DE QUALITÉ

PRIORITÉ N° **3**

**Pourquoi cette priorité ?** L'égal accès aux formations par les bénéficiaires est un objectif embrassé dès 2009, comme élément socle de l'action du CNFPT. Par ailleurs, après l'évolution du modèle pédagogique à travers une pédagogie enrichie, active et inversée et le développement du numérique, l'établissement entend poursuivre l'amélioration de ses contenus comme de ses outils.

## LES PRINCIPAUX POINTS

**La priorité 3 a pour objet de garantir un égal accès à la formation et à une offre de qualité. Parce qu'il assure le service public de la formation dans les collectivités territoriales, le CNFPT porte une triple exigence d'égalité, de qualité et d'innovation.**

- C'est en premier lieu l'égalité d'accès, de tous les agents territoriaux quels que soient leur catégorie, leur filière, leur cadre d'emploi, la taille de leur collectivité, ou la spécificité de leur territoire, à un service public de la formation professionnelle grâce à une présence territoriale renforcée et à une offre adaptée à la diversité des territoires et des collectivités.
- La qualité, quant à elle, ne renvoie pas seulement à un objectif renouvelé d'adaptation de l'offre aux collectivités, aux agents et à l'évolution de leur métier. Elle vise également une individualisation accrue des modes d'apprentissage et des parcours de formation. Elle s'accompagne d'une réflexion

sur les modalités d'accueil des stagiaires, les contenus des formations, leur évaluation et le développement des compétences des intervenants. Elle passe aussi par l'engagement de l'établissement dans une démarche de certification, d'amélioration de l'offre « sur-mesure » et de qualification de l'action des intervenants.

- L'innovation, doit être plus encore qu'hier, au cœur des préoccupations de l'établissement qui se veut résolument tourné vers l'avenir.
- L'évaluation, enfin, participe d'une volonté d'amélioration et d'adaptation de l'offre de service du CNFPT.



## L'ESSENTIEL À RETENIR

- Garantir une égalité d'accès de tous les agents territoriaux à un service public de formation.
- Accroître l'individualisation des modes d'apprentissage et des parcours de formation.
- Améliorer les modalités d'accueil des stagiaires.
- Parfaire les contenus de formation en s'appuyant sur leur évaluation.
- Développer les compétences et la qualification de l'action des intervenants.
- Engager l'établissement dans une démarche de certification qualité.

# ACCOMPAGNER

# LES PROJETS ET LES ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES DES AGENTS

PRIORITÉ  
N°**4**

**Pourquoi cette priorité ?** Tous les acteurs territoriaux sont aujourd'hui conscients que d'importants défis attendent la fonction publique territoriale : l'attractivité, l'évolution et les transitions professionnelles. Avec les centres de gestion, le CNFPT est très attendu sur sa capacité à faire évoluer son offre pour être en capacité d'accompagner au mieux les agents dans leurs mobilités et sur son rôle dans la progression sociale des fonctionnaires.

## LES PRINCIPAUX POINTS

**La priorité 4 affirme une évolution importante de l'établissement avec la volonté d'accompagner les projets et les évolutions professionnelles des agents.**

● Il s'agit d'attirer de nouveaux talents vers la fonction publique territoriale en développant la promotion des métiers de la territoriale et la notoriété de la fonction publique territoriale et la formation en alternance.

● Il s'agit également de mieux contribuer à offrir de réelles perspectives de carrière et de métier, tout au long de la vie professionnelle, et, plus particulièrement de renforcer le rôle du CNFPT en tant qu'ascenseur social de la territoriale. Cela passe par l'accompagnement dans les progressions de carrière à travers tant les préparations aux concours et aux examens professionnels que les formations statutaires.

● C'est enfin une volonté forte d'inscrire pleinement l'action de l'établissement dans l'accompagnement des transitions professionnelles, qu'elles soient choisies ou subies, la formation constituant un élément essentiel de tout projet professionnel. Il sera ainsi nécessaire de faciliter la Validation des acquis de l'expérience (VAE) et la Reconnaissance d'équivalence de diplômes (RED), ainsi que de développer la qualification et la certification de formations de l'établissement, pouvant amener jusqu'à l'obtention par l'agent d'un titre professionnel inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).



### L'ESSENTIEL À RETENIR

- Favoriser les progressions de carrière : développer la modularité des préparations aux concours et des formations statutaires pour mieux répondre aux besoins individuels de formation.
- Attirer de nouveaux talents vers la fonction publique territoriale : promotion des métiers et développement de l'alternance.
- Offrir de nouvelles perspectives de transitions professionnelles : faciliter la VAE et la RED, développer la qualification et la certification de formations de l'établissement.

# AVOIR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE ADAPTÉ ET ÉVOLUTIF

PRIORITÉ N° **5**

**Pourquoi cette priorité ?** Les besoins de formation des agents des collectivités sont en constant accroissement et, la cotisation n'est ni à la hauteur ni suffisamment dynamique pour répondre à toutes les sollicitations dont le CNFPT peut faire l'objet. L'établissement se doit donc de rechercher un modèle économique pérenne durable tout en réaffirmant son attachement à ses valeurs.

## LES PRINCIPAUX POINTS

**La priorité 5 aborde le modèle économique de l'établissement et son exemplarité souhaitée.**

Les collectivités territoriales dépensent chaque année près de 850 millions d'euros dans la formation de leurs agents. Le CNFPT recouvre environ 334 millions d'euros à travers la cotisation, déduction faite de la contribution de plus de 20 millions aux centres de gestion, pour l'organisation des concours. Ceci, alors même que l'établissement assure de 55 à 60 % de l'activité formation au bénéfice des collectivités et agents territoriaux.

Il s'agit d'examiner comment le modèle mutualisateur de l'établissement et l'ajustement au plus près de ses coûts de production pourraient être plus encore au service des collectivités. En réaffirmant ce modèle et en proposant des mesures d'amélioration de ses ressources financières pour conforter ses moyens, l'établissement recherche un modèle économique durable et pertinent et ainsi accroît sa capacité à agir au profit des agents territoriaux et à la demande des collectivités.

Parallèlement, le CNFPT affirme son attachement à ses valeurs et son engagement dans une démarche de responsabilité sociétale. La gestion patrimoniale, les mobilités durables, l'écoresponsabilité, la limitation de l'impact de ses activités sur l'environnement et enfin la territorialisation de ses actions sont autant de leviers pour agir.

Ce projet ne peut se conduire sans les agents du CNFPT, acteurs essentiels de la mise en œuvre des orientations de l'établissement. Pour se faire ils doivent avoir les compétences utiles pour exercer leurs missions. Ainsi, le projet souhaite à la fois poursuivre le développement de leurs compétences et l'adaptation de leurs métiers tout en développant une politique RH contribuant à l'efficacité de l'établissement et au développement des collectifs de travail.



### L'ESSENTIEL À RETENIR

- Réaffirmer le modèle mutualisateur.
- Développer les ressources financières de l'établissement.
- Rechercher un modèle économique durable.
- Affirmer l'engagement du CNFPT dans une démarche de responsabilité sociétale.
- Accompagner les agents de l'établissement dans le développement de leurs compétences.
- Développer une politique RH contribuant à l'efficacité de l'établissement et au développement des collectifs de travail.

1. Le modèle mutualisateur du CNFPT permet à toutes collectivités de bénéficier de l'activité de l'établissement quelque soit leur nombre d'agent, leur strate ou leur cotisation.



---

**CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**  
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12  
TÉL. : 01 55 27 44 00  
WWW.CNFPT.FR

  @CNFPT  @CENTRENATIONALDELAFFONCTIONPUBLIQUETERRITORIALE